

# SÉMINAIRE DELANGE-PISOT-POITOU. THÉORIE DES NOMBRES

MARIE-JOSÉE FERTON

## Sur l'anneau des entiers d'une extension cyclique de degré premier d'un corps local

*Séminaire Delange-Pisot-Poitou. Théorie des nombres*, tome 14, n° 1 (1972-1973),  
exp. n° 2, p. 1-6

[http://www.numdam.org/item?id=SDPP\\_1972-1973\\_\\_14\\_1\\_A2\\_0](http://www.numdam.org/item?id=SDPP_1972-1973__14_1_A2_0)

© Séminaire Delange-Pisot-Poitou. Théorie des nombres  
(Secrétariat mathématique, Paris), 1972-1973, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la collection « Séminaire Delange-Pisot-Poitou. Théorie des nombres » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

SUR L'ANNEAU DES ENTIERS D'UNE EXTENSION CYCLIQUE  
DE DEGRÉ PREMIER D'UN CORPS LOCAL

par Marie-Josée FERTON

1. Préliminaires sur l'anneau des entiers d'une extension galoisienne.

1.1.  $A$  désigne un anneau de Dedekind de corps des quotients  $k$ , et  $K$  est une extension galoisienne de  $k$  de groupe de Galois  $G$ . On appelle  $B$  la clôture intégrale de  $A$  dans  $K$ . Pour que  $B$  soit un  $A[G]$ -module libre, il est nécessaire que l'extension  $K/k$  soit modérément ramifiée; cette condition n'est pas suffisante en général, mais si  $A$  est un anneau local elle l'est, d'après E. NOETHER [12].

Pour étudier la structure de  $B$  sans faire d'hypothèses sur la ramification dans  $K/k$ , on introduit, un sous-anneau de  $k[G]$ ,  $\mathfrak{D}$ ,  $\mathfrak{D} = \{\lambda \in k[G], \lambda B \subset B\}$ . On montre que  $\mathfrak{D}$  est un ordre de  $A$  dans  $k[G]$ , on appelle  $\mathfrak{D}$  l'ordre associé à  $B$  dans  $k[G]$ .  $B$  est donc muni d'une structure de  $\mathfrak{D}$ -module, et l'on peut se poser la question suivante: pour quelles extensions  $K/k$ ,  $B$  est-il un  $\mathfrak{D}$ -module libre?

On connaît de nombreux cas d'extensions pour lesquelles  $B$  est libre sur  $\mathfrak{D}$ :

- (a) si  $k = \mathbb{Q}$ , corps des rationnels et si  $G$  est abélien [8],
- (b) si  $k = \mathbb{Q}$  et  $G$  un groupe diédral d'ordre  $2p$  [1].

On se propose ici de caractériser les extensions cycliques de degré premier  $p$ , d'un corps local, pour lesquelles  $B$  est libre sur  $\mathfrak{D}$ .

1.2. Pour étudier  $B$  en tant que  $\mathfrak{D}$ -module, on introduit un idéal à gauche de  $\mathfrak{D}$  dans  $k[G]$  qui soit isomorphe à  $B$  comme  $\mathfrak{D}$ -module.  $A$  étant un anneau de Dedekind, on sait qu'il existe toujours un élément  $\theta$  de  $B$  qui engendre une base normale de  $K/k$ . Pour un tel  $\theta$ , soit:

$$\mathfrak{A}_\theta = \{\lambda \in k[G], \lambda.\theta \in B\}.$$

D'après les définitions de  $\mathfrak{D}$  et de  $\mathfrak{A}_\theta$  et les résultats de [5], on voit que  $B = \mathfrak{A}_\theta.\theta$ , que  $\mathfrak{D} \subset \mathfrak{A}_\theta$ , que  $\mathfrak{A}_\theta$  est un idéal à gauche de  $\mathfrak{D}$ , et on obtient le résultat suivant:

PROPOSITION 1. - Les quatre assertions suivantes sont équivalentes:

- (i)  $B$  est un  $\mathfrak{D}$ -module libre,
- (ii) il existe un  $\theta$  tel que  $\mathfrak{A}_\theta = \mathfrak{D}$ ,
- (iii) il existe un  $\theta$  tel que  $\mathfrak{A}_\theta$  soit un anneau,

(iv) quel que soit  $\theta$ ,  $\mathfrak{A}_\theta$  est un idéal principal de  $\mathfrak{D}$ .

## 2. Cas d'une extension cyclique de corps locaux.

Dans ce paragraphe,  $k$  désigne un corps local de caractéristique  $0$ , et dont la caractéristique résiduelle est le nombre premier  $p$ ;  $K$  est une extension cyclique de degré  $p$  de  $k$ .

On note  $\sigma$  un générateur du groupe  $G$ , et  $f = \sigma - 1$  dans  $k[G]$ .  $e$  est l'indice de ramification absolu de  $k$ , et  $t$  le nombre de ramification de l'extension  $K/k$ .

### 2.1. Rappels.

Si  $t = -1$ , l'extension  $K/k$  est modérément ramifiée, et on a  $\mathfrak{D} = A[G]$ , et  $B$  est libre sur  $A[G]$  [10].

On a l'inégalité  $t \leq pe/(p-1)$ , et réciproquement, étant donné le corps  $k$  et un entier  $t$  premier à  $p$  tel que  $1 \leq t \leq pe/(p-1)$ , il existe des extensions cycliques de degré  $p$  de  $k$ ,  $K$ , ayant  $t$  pour nombre de ramification [13].

Si le nombre de ramification  $t$  est divisible par  $p$ ,  $k$  contient les racines  $p$ -ième de l'unité, et il existe une uniformisante  $\varpi$  de  $k$  telle que

$$K = k(\varpi^{1/p}).$$

De plus,  $t = pe/(p-1)$  ([9], théorème 3).

2.2. Nous allons déterminer un élément  $\theta$  de  $B$ , engendrant une base normale de  $K/k$ , l'idéal  $\mathfrak{A}_\theta$  associé et l'ordre  $\mathfrak{D}$ .

$\varpi$  et  $\pi$  désignent respectivement des uniformisantes de  $k$  et  $K$ , et on pose  $a$  le plus petit entier positif ou nul tel que  $t = a_0 p + a$ , c'est-à-dire  $a_0 = [t/p]$ , où  $[x]$  désigne la partie entière d'un nombre réel  $x$ .

### PROPOSITION 2.

(a) si  $t \geq 1$  et  $t \not\equiv 0 \pmod{p}$ ,  $\theta = \pi^a$  engendre une base normale de  $K/k$ , et  $\mathfrak{A}_\theta$  est le sous  $A$ -module de  $k[G]$  engendré par la famille  $(\frac{\pi^i}{\varpi^{v_i}})$ ,  $0 \leq i \leq p-1$ , où

$$v_i = [\frac{it + a}{p}] = ia_0 + [(i+1) \frac{a}{p}].$$

(b) si  $t \equiv 0 \pmod{p}$ , et si  $\varpi$  et  $\pi$  sont des uniformisantes respectives de  $k$  et de  $K$  telles que  $\pi^p = \varpi$ ,  $\theta = 1 + \pi + \pi^2 + \dots + \pi^{p-1}$  engendre une base normale de  $K/k$ , et  $\mathfrak{A}_\theta$  coïncide avec l'ordre maximal de  $k[G]$ .

PROPOSITION 3. - L'ordre associé  $\mathfrak{D}$  est le sous  $A$ -module de  $k[G]$  engendré par la famille  $(\frac{\pi^i}{\varpi^{n_i}})$ ,  $0 \leq i \leq p-1$ , où  $n_i = \min_{0 \leq j \leq p-1-i} (v_{i+j} - v_j)$ .

Pour démontrer cette proposition, on utilise le fait que

$$\mathfrak{D} = \{ \lambda \in k[G], \lambda \mathfrak{A}_\theta \subset \mathfrak{A}_\theta \} .$$

Remarque. - L'idempotent  $\frac{1}{p} \sum_{i=0}^{p-1} \sigma^i$  de  $k[G]$  appartient à  $\mathfrak{D}$  si, et seulement si,  $e \leq n_{p-1}$ , ce qui équivaut à :

$$(1) \quad \frac{pe}{p-1} - 1 \leq t \leq \frac{pe}{p-1} .$$

Dans ces conditions, on dira que l'indice de ramification est "presque maximal" [7].

### 2.3. Cas où l'indice de ramification n'est pas "presque maximal".

LEMME. -  $\mathfrak{A}_\theta$  est un anneau si, et seulement si, quel que soit le couple d'entiers  $(i, j)$  compris entre 0 et  $p-1$ , on a :

$$(\alpha) \quad \underline{\text{si}} \quad i + j \leq p - 1, \quad v_i + v_j \leq v_{i+j} .$$

$$(\beta) \quad \underline{\text{si}} \quad i + j \geq p, \quad v_i + v_j \leq e + v_{i+j+1-p} .$$

Ce lemme se démontre facilement si l'on remarque que  $(1+f)^p = 1$ , c'est-à-dire que :

$$f^p = - pf^{p-1} - \binom{p}{2} f^{p-2} - \dots - \binom{p}{k} f^{p-k} - \dots - pf .$$

PROPOSITION 4. . .

(a)  $\theta$  étant l'élément défini dans la proposition 2, on a  $\mathfrak{A}_\theta = \mathfrak{D}$  si, et seulement si,  $a = 0$  ou  $a$  divise  $p-1$ .

(b) si  $t < \frac{pe}{p-1} - 1$ , si  $a \neq 0$  et si  $a$  ne divise pas  $p-1$ ,  $\mathfrak{A}_\theta$  n'est pas un idéal principal de  $\mathfrak{D}$ .

Démonstration du (a).

$a = 0$ ,  $\mathfrak{A}_\theta$  est égal à l'ordre maximal, et  $B$  est donc libre sur  $\mathfrak{A}_\theta = \mathfrak{D}$ .

$a \neq 0$ , les conditions du lemme s'écrivent :

$$(\alpha') \quad \text{si } i + j \leq p - 1 : \quad \left[ (i+1) \frac{a}{p} \right] + \left[ (j+1) \frac{a}{p} \right] \leq \left[ (i+j+1) \frac{a}{p} \right]$$

$$(\beta') \quad \text{si } i + j \geq p : \quad \left[ (i+1) \frac{a}{p} \right] + \left[ (j+1) \frac{a}{p} \right] \leq e - (p-1) a_0 + \left[ (i+j+2-p) \frac{a}{p} \right] .$$

Les conditions  $(\beta')$  sont toujours vérifiées.

si  $a$  divise  $p-1$ , c'est-à-dire  $a = (p-1)/d$ ,  $d$  entier, les conditions  $(\alpha')$  s'écrivent :  $\left[ i/d \right] + \left[ j/d \right] \leq \left[ (i+j)/d \right]$ , elles sont donc vérifiées.

si  $a$  ne divise pas  $p-1$ , montrons qu'il existe un couple  $(i, j)$ ,  $i + j \leq p-1$ , tel que :

$$\left[ (i+1) \frac{a}{p} \right] + \left[ (j+1) \frac{a}{p} \right] > \left[ (i+j+1) \frac{a}{p} \right] .$$

Ceci s'écrit, si l'on note  $\hat{x}$  la partie fractionnaire d'un nombre réel  $x$  :

$$\widehat{(i+1)\frac{a}{p}} + \widehat{(j+1)\frac{a}{p}} < \frac{a}{p} + \widehat{(i+j+1)\frac{a}{p}}.$$

Faisons intervenir le développement en fraction continue de  $t/p$ ,

$$\frac{t}{p} = a_0 + \frac{1}{a_1 + \frac{1}{a_2 + \frac{1}{a_3 + \dots}}} = [a_0, a_1, a_2, \dots, a_n] \text{ avec } a_n > 1.$$

Si l'on note  $q_i$  les dénominateurs des réduites successives,  $q_0 = 1$ ,  $q_1 = a_1$ ,  $q_2 = a_1 q_1 + q_0$ ,  $\dots$ ,  $q_i = a_i q_{i-1} + q_{i-2}$ ,  $\dots$ ,  $q_n = p$ , on rappelle que :  $\widehat{q_m(a/p)} < \frac{a}{p}$  si  $m$  est un entier pair strictement positif, et

$$\widehat{q_{n-1}\frac{a}{p}} = \begin{cases} \frac{1}{p} & \text{si } n-1 \text{ est pair.} \\ \frac{p-1}{p} & \text{si } n-1 \text{ est impair.} \end{cases}$$

Il existe donc  $k$ ,  $1 < k \leq p-2$ , tel que  $\widehat{(k+1)\frac{a}{p}} = (p-1)/p$ , prenons en effet

$$k+1 = \begin{cases} q_{n-1} & \text{si } n \text{ est pair} \\ p - q_{n-1} & \text{si } n \text{ est impair.} \end{cases}$$

Il existe  $i$ ,  $1 \leq i < k$ , tel que  $\widehat{(i+1)\frac{a}{p}} < \frac{a}{p}$ , prenons

$$i+1 = \begin{cases} q_{n-2} & \text{si } n \text{ est pair} \\ q_{n-1} & \text{si } n \text{ est impair.} \end{cases}$$

En posant  $j = k - i$ , on a  $i + j = k < p - 1$ , et

$$\widehat{(i+j)\frac{a}{p}} + \widehat{(j+1)\frac{a}{p}} < \frac{a}{p} + \frac{p-1}{p} = \frac{a}{p} + \widehat{(i+j+1)\frac{a}{p}}.$$

Pour démontrer le (b) de la proposition 4, on montre, par des méthodes d'algèbre linéaire, que si  $t < (pe/(p-1)) - 1$ , si  $a \neq 0$ , et si  $a$  ne divise pas  $p-1$ , alors pour tout  $\alpha$  dans  $\mathcal{U}_\theta$ , l'application, qui à un élément  $\lambda$  de  $\mathcal{D}$  fait correspondre l'élément  $\lambda\alpha$  de  $\mathcal{U}_\theta$ , n'est pas surjective.

On peut résumer les résultats précédents par le théorème suivant.

#### THÉORÈME 1.

(a) Si  $t \equiv 0 \pmod{p}$ ,  $B$  est un  $\mathcal{D}$ -module libre.

(b) Si  $t \not\equiv 0 \pmod{p}$  et si  $t < (pe/(p-1)) - 1$ , pour que  $B$  soit un  $\mathcal{D}$ -module libre, il faut et il suffit que  $a$  divise  $p-1$ .

COROLLAIRE 1. - Si  $t$  vérifie les conditions,  $t \not\equiv 0 \pmod{p}$ ,  $t < (pe/(p-1)) - 1$  et si  $a$  ne divise pas  $p-1$ ,  $B$  n'est pas un  $\mathcal{D}$ -module projectif.

Le corollaire se déduit du théorème en remarquant que  $\mathcal{D}$  est un anneau semi-local et donc que tout  $\mathcal{D}$ -module projectif de rang défini est libre [4].

Cette remarque est due à Jacques MARTINET, et le corollaire 1 donne une réponse à la question posée dans [11].

Exemple. - Soit  $k = \mathbb{Q}(5^{1/4})$ , et soit  $K$  le corps de décomposition sur  $k$  du polynôme  $x^5 - x - 5^{-3/4}$ , l'extension  $K/k$  est cyclique de degré 5, son nombre de ramification est  $t = a = 3$  ([13], chapitre IV, paragraphe 2, exercice 5).

On en déduit que  $B$  n'est pas un  $\mathcal{O}$ -module projectif.

2.4. Cas où l'indice de ramification est "presque maximal" [3]. - Dans ce paragraphe, le nombre de ramification  $t$  est supérieur ou égal à 1, et vérifie

$$(1) \quad \frac{pe}{p-1} - 1 \leq t \leq \frac{pe}{p-1}.$$

Les méthodes employées dans ce cas sont analogues à celles de la démonstration de la proposition 4 ; les démonstrations sont toutefois plus difficiles.

On obtient le théorème suivant.

THÉORÈME 2. - Si  $t$  est "presque maximal", pour que  $B$  soit un  $\mathcal{O}$ -module libre, il faut et il suffit que, dans le développement de  $t/p$  en fraction continue,  $n$  soit inférieur ou égal à 4. (Définition de  $n$  dans la proposition 4).

Exemples. -

Si  $p = 7$ ,  $t = 5$ ,  $e = 5$ ,  $t$  vérifie (1) et  $n = 3$  :  $B$  est libre sur  $\mathcal{O}$ .

Si  $p = 13$ ,  $t = 8$ ,  $e = 8$ ,  $t$  vérifie (1) et  $n = 5$  :  $B$  n'est pas projectif sur  $\mathcal{O}$ .

(On sait qu'il existe des extensions  $K/k$  avec  $p$ ,  $t$ ,  $e$  comme ci-dessus, cf. paragraphe 2.1).

Le problème posé au début de cet exposé est donc résolu ; on a caractérisé par les théorèmes 1 et 2, toutes les extensions  $K/k$ , cycliques, de degré  $p$ , d'un corps local pour lesquelles  $B$  est libre sur son ordre associé dans  $k[G]$ .

Ces résultats, obtenus en collaboration avec Françoise BERTRANDIAS et Jean-Paul BERTRANDIAS, font l'objet de deux notes aux comptes rendus de l'Académie des Sciences [2] et [3]. Le détail des démonstrations se trouve dans [6].

#### BIBLIOGRAPHIE

- [1] BERGE (A.-M.). - Sur l'arithmétique d'une extension diédrale, Séminaire Delange-Pisot-Poitou : Théorie des nombres, 12e année, 1970/71, n° 14, 14 p.
- [2] BERTRANDIAS (F.) et FERTON (M.-J.). - Sur l'anneau des entiers d'une extension cyclique de degré premier d'un corps local, C. R. Acad. Sc. Paris, t. 274, 1972, Série A, p. 1330-1333.
- [3] BERTRANDIAS (F.) BERTRANDIAS (J.-P.) et FERTON (M.-J.). - Sur l'anneau des entiers d'une extension cyclique de degré premier d'un corps local, C. R. Acad. Sc. Paris, t. 274, 1972, Série A, p. 1388-1391.

- [4] BOURBAKI (N.). - Algèbre commutative, chapitres 2 et 4. - Paris, Hermann, 1961 (Act. scient. et ind., 1290 et 1293 ; Bourbaki, 27 et 28).
- [5] DEURING (M.). - Algebren. - Berlin, Springer-Verlag 1935 (Ergebnisse der Mathematik..., 4).
- [6] FERTON (M.-J.). - Sur l'anneau des entiers d'extensions cycliques de degré  $p$  et d'extensions diédrales de degré  $2p$  d'un corps local (Thèse 3e cycle, Math., Univ. Grenoble, ).
- [7] JACOBINSKI (H.). - Über die Hauptordnung eines Körpers als Gruppenmodul, J. reine und angew. Math., t. 213, 1964, p. 151-164.
- [8] LEOPOLDT (H. W.). - Über die Hauptordnung der ganzen Elemente eines abelschen Zahlkörpers, J. reine und angew. Math., t. 201, 1959, p. 119-149.
- [9] MACKENZIE (R. E.) et WHAPLES (G.). - Artin-Schreier equations in characteristic zero, Amer. J. Math., t. 78, 1956, p. 473-485.
- [10] MARTINET (J.). - Sur l'arithmétique des extensions galoisiennes à groupe de Galois diédral d'ordre  $2p$ , Ann. Inst. Fourier, Grenoble, t. 19, 1969, fascicule 1, p. 1-180.
- [11] MARTINET (J.). - Anneau des entiers d'une extension galoisienne considéré comme module sur l'algèbre du groupe de Galois, Colloque de Théorie des nombres [1969. Bordeaux], Bull. Soc. math. France, Mémoire 25, 1971, p. 123-126.
- [12] NOETHER (E.). - Normal basis bei Körpern ohne höhere Verzweigung, J. reine und angew. Math., t. 167, 1932, p. 147-152.
- [13] SERRE (J.-P.). - Corps locaux. - Paris, Hermann, 1962 (Act. scient. et ind., 1296 ; Publ. Inst. Math. Univ. Nancago, 8).

(Texte reçu le 16 avril 1973)

Marie-Josée FERTON  
 Institut de Mathématiques pures  
 Université scientifique et médicale de Grenoble  
 Boîte postale 116  
 38402 SAINT MARTIN D'HÈRES

---